



INTERNATIONAL LANGUAGE INSTITUTE
1717 Rhode Island Ave NW, Suite 100, Washington, DC 20036 • Phone: (202) 362-2505 • Fax: (202) 686-5603 • www.ilidc.com

PROCEDURE D'OBTENTION DU I-20

Veillez trouver ci-dessous des renseignements concernant la procédure pour obtenir le I-20

1. L'inscription se fait sur le site internet de l'institut au: <http://ilidc.com/esl/enroll/>. Vous devez sélectionner notre «Intensive English Program» et demander le formulaire I-20.
2. Merci de nous indiquer le moyen par lequel vous souhaitez recevoir votre I-20. Ceci peut vous être expédié gratuitement par courrier simple ou par courrier express DHL pour \$40-\$120 selon le pays.
3. Les frais d'inscription sont de l'ordre de \$75. Le règlement peut se faire en espèces, par chèque, carte de crédit, PayPal, Western Union ou virement bancaire.
4. Vous devez faire par venir à l'institut soit votre relevé bancaire, soit le relevé bancaire de votre tuteur, indiquant un solde minimum de \$2000 pour chaque mois d'étude afin de couvrir vos frais estimés pendant cette période. Le relevé bancaire doit être récent (pas supérieur à 3 mois) et doit figurer le nom du titulaire du compte, la devise concernée et le solde disponible.
5. Si vous avez un tuteur, il faut aussi nous faire parvenir un des documents suivants :
 - Si votre tuteur est citoyen ou résident permanent des EU, nous avons besoin d'un "Affidavit of Support" (attestation de prise en charge). Pour plus d'informations sur le "Affidavit of Support," visitez le site <http://www.uscis.gov/files/form/i-134.pdf>
 - Si votre tuteur n'est pas domicilié aux EU, nous avons besoin d'une lettre de ce dernier confirmant que vous serez sous sa charge pendant la durée de vos études. http://ilidc.com/wp-content/uploads/2016/02/Sponsors_letter.pdf
6. Vous êtes prié de nous transmettre une photocopie de la page de votre passeport sur laquelle figure votre photo d'identité (par email à ili@ilidc.com, pas plus grand que 1MB)

Sur réception des règlements respectifs, ainsi que les documents requis, l'institut établira si le I-20 peut être délivré à l'intéressé(e). Il convient de noter qu'une demande ne peut être approuvée dans tous les cas et l'institut se réserve le droit de rejeter une demande compte tenu des documents fournis. Le cas échéant, le demandeur en sera informé par l'institut. Dans le cas d'une acceptation de dossier, le demandeur en sera informé des que le I-20 sera prêt.

Quand vous recevrez le I-20, signez-le et apportez-le à votre rendez-vous à l'Ambassade des Etats Unis dans votre pays. Veillez téléphoner préalablement à l'ambassade dans votre pays pour demander quels documents il faut présenter au rendez-vous.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre institut. Si vous souhaitez davantage de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.